



## OFFRE D'EMPLOI

Mise à jour le 03/10/2024

### **Intitulé du poste : Directeur(rice) adjoint(e) des actions culturelles**

Type d'emploi : CDD

Durée : deux ans

Date souhaitée de prise de poste : janvier 2025

Rattachement au cadre d'emploi d'attaché territorial (catégorie A – filière administrative)

Temps de travail : 100%

Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes (EBER CC) est composée de de 37 communes, pour près de 69 000 habitants. Située en Isère rhodanienne, à proximité de la Ville de Vienne, elle marque la frontière avec la Drôme, l'Ardèche, la Loire et le Rhône.

EBER CC est le fruit de la fusion de deux territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec pour volonté d'utiliser la culture comme vecteur de cohésion et mène une politique culturelle ambitieuse :

- Dans 3 domaines de compétence et d'intervention : la lecture publique, l'enseignement artistique et le cinéma ;
- En soutien à des établissements culturels ressources implantés sur le territoire : deux centres d'art contemporain et un EPCC spécialisé en spectacle vivant ;
- Avec comme sujet transversal l'éducation artistique et culturelle ;
- Dans une position de facilitateur, recherchant une exigence de qualité et d'accès équitable de la population à une offre de qualité.

Le pôle des actions culturelles rassemble 70 agents, œuvrant notamment sur 4 sites d'enseignement artistique et un réseau de 23 médiathèques. Pour répondre au besoin de remplacement de la directrice adjointe du pôle, sur une période de deux ans, la Collectivité recrute un spécialiste du développement culturel territorial.

### **Description générale du poste**

En appui à la directrice du pôle, vous élaborerez et conduirez les projets de développement culturel de la collectivité.

Votre mission est plus spécifiquement dédiée au pilotage du Plan local d'éducation aux arts et à la culture, signé pour une période de trois ans, s'achevant en août 2026.

Vous contribuerez également à l'élaboration et à la mise en place d'un Projet culturel de territoire, dans le cadre d'un nouveau conventionnement, prenant la suite de l'actuelle convention de PLEAC, avec la DRAC, les autres services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales.

## Relations

- Les relations hiérarchiques : DAC, DGA pôle service à la population et DGA moyens généraux, Présidente et Vice-Présidente en charge de la culture et du patrimoine.
- Les relations avec d'autres services EBER : tous les services d'EBER CC, autant que de besoin.
- Les relations extérieures à EBER : les établissements culturels implantés sur le territoire, les associations culturelles et de pratique artistique amateur, les réseaux de professionnels de la culture, les communes du territoire, l'Education Nationale et les établissements scolaires du territoire, les EAJE, les accueils de loisirs, les structures socio-culturelles, les structures d'accueil du handicap, les partenaires financiers, en particulier la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région, le Département, la CAF de l'Isère...

## Activités principales :

- Assurer la coordination et le bilan du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle, être garant de la réalisation des objectifs fixés.
- S'appuyer sur le label 100% EAC obtenu en décembre 2023 pour poursuivre la mobilisation partenariale, développer et valoriser les projets en EAC conduits localement.
- Contribuer à l'actualisation du diagnostic culturel du territoire et à l'élaboration d'une politique culturelle de territoire, adaptée aux réalités du territoire, aux évolutions des pratiques, intégrant les problématiques de transitions écologique, économique, sociétale.
- Programmer les actions annuelles du PLEAC, en étroite collaboration avec les établissements culturels du territoire qui portent les projets, et les partenaires institutionnels et financiers qui les accompagnent.
- Assurer une liaison en interne aux services culturels d'EBER CC, sur ces questions - notamment les agents de la lecture publique, les musiciens intervenants du conservatoire, la chargée de mission cinéma et éducation à l'image : partage d'une culture commune de l'EAC, accompagnement à l'élaboration des projets, déploiement d'outils communs de suivi et de bilan.
- Au sein de l'équipe de « chargés de coopération » de la Convention territoriale globale (CTG), animer les réflexions croisées autour de l'accès à la culture/ des droits culturels des habitants. La CTG est un nouveau cadre partenarial qui favorise la coopération entre acteurs du territoire au service des familles (enfance, jeunesse, parentalité).
- Encadrer un agent en charge de la promotion des actions culturelles/ communication du pôle.
- Suppléer la directrice du pôle en son absence.

## Compétences et aptitudes requises

Doté d'une très bonne connaissance des politiques culturelles publiques,  
Possédant une expérience professionnelle confirmée dans la gestion de projets et l'animation d'équipes et de réseaux de partenaires.  
Ayant le sens du contact, des capacités d'organisation, ainsi qu'un esprit d'analyse et de synthèse.

## Conditions

**Rémunération** : suivant la grille de la FPT/ grade d'attaché, RIFSEEP

**Avantages sociaux** : tickets restaurants, participation employeur à mutuelle et prévoyance, participation aux transports en commun

Facilitation du télétravail

**Poste à pourvoir** : janvier 2025

**Renseignements** : Mme Gaëtane Jambu, directrice des actions culturelles 06 75 82 16 15

[gaetane.jambu@entre-bievretrhone.fr](mailto:gaetane.jambu@entre-bievretrhone.fr)

**Candidature** (CV + lettre de motivation) à adresser d'ici le 30/11/2024, à l'attention de :

Madame la Présidente ENTRE BIEVRE ET RHONE Communauté de communes, 9 rue du 19 mars 1962, 38550 Saint-Maurice-L'Exil

Lien pour postuler : <https://careers.flatchr.io/vacancy/zmqnj9w0llwp5lwd-directeur-adjoint-des-actions-culturelles-f-h/apply/?partner=174>

Jury envisagé le 03/12/2024 après-midi